


**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE SAGUENAY
(QUARTIER DE D'ALEMBERT)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 4 octobre 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **Mme Lynn Vaillancourt relativement à la propriété située sur la rue Saguenay** (lots 6 360 756, 5 209 895, 5 210 518, 5 209 900 et 5 210 517 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'un bâtiment principal (camp de chasse) qui aurait une superficie de 53,5 mètres carrés au lieu du maximum de 30 mètres carrés exigé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction du bâtiment principal (camp de chasse), tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 3^e jour de septembre 2021



Angèle Tousignant, greffière